



## FICHE DE RENTREE : LICENCE et COTISATION (tous les ans)

La licence est payable dès le début de la saison (le 30/09), elle est destinée à la fédération (FFTA), à la ligue (région) et au Comité Départemental 52

**La licence assure l'archer** lors de la pratique du tir à l'arc

La cotisation est payable dès le début de la saison (le 30/09). Un délai des paiements peut-être accordé.

La cotisation permet d'assurer le bon fonctionnement de la compagnie (achat matériel, blasons ...)

### SAISON 2022-2023 : Age au 31/12/2023 (âge dans le courant de l'année 2023)

Type de licence	Age	Date de naissance	Catégorie d'âge	Type de Licence	Licence	Cotisation	total
<b>POUSSINS</b> (IA=0,25€)	10 ans et moins	Le ou après le 01/01/2013	Poussin :U11	Licence (P)	30.25€	50.75 €	81,00 €
<b>JEUNES</b> (IA=0,25€) IA= Individuelle accident	11 à 12 ans	Entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012	Benjamin : U13	Licence (J)	39.25€	46.75 €	86.00 €
	13 à 14 ans	Entre le 01/01/2009 et le 31/12/2010	Minime : U15	Licence (J)	39.25€	46.75 €	86.00 €
	15 à 17 ans	Entre le 01/01/2006 et le 31/12/2008	Cadet :U18	Licence (J)	39.25€	46.75 €	86.00 €
	18 à 20 ans	Entre le 01/01/2003 et le 31/12/2005	Junior :U21	Licence (J)	39.25€	46.75 €	86.00 €
<b>ADULTES</b> (IA=0,25€) IA= Individuelle accident	21 à 39 ans	Entre le 01/01/1984 et le 31/12/2002	Sénior 1 :S1	Pratique en compétition (A)	78.75 €	61,25 €	140,00 €
	"	"	"	Pratique exclusive en club (L)	69.75 €	61,25 €	131,00 €
	"	"	"	Aucune pratique (E)	55.75 €	61,25 €	117,00 €
	40 à 59 ans	Entre le 01/01/1964 et le 31/12/1983	Sénior 2 :S2	Pratique en compétition (A)	78.75 €	61,25 €	140,00 €
	"	"	"	Pratique exclusive en club (L)	69.75 €	61,25 €	131,00 €
	"	"	"	Aucune pratique (E)	55.75 €	61,25 €	117,00 €
	60 ans et plus	Le ou avant le 31/12/1963	Sénior 3 :S3	Pratique en compétition (A)	78.75 €	61,25 €	140,00 €
	"	"	"	Pratique exclusive en club (L)	69.75 €	61,25 €	131,00 €
"	"	"	Aucune pratique (E)	55.75 €	61,25 €	117,00 €	
<b>Découverte</b> (après 01/03)				Pratique exclusive en club	21.75 €	33.25 €	55€

**Pour l'inscription d'un adulte (licence A, L, E) et d'un jeune (licence P,J) de la même famille, ( réduction de 40€ sur la cotisation du jeune)**

- La licence vous sera disponible sur votre espace licencié de [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr) à imprimer obligatoirement (avec la photo d'identité).
- Pour l'établissement de la licence, **POUR LES ADULTES UNIQUEMENT**, il est **OBLIGATOIRE** de fournir un **certificat médical** de « **non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition** » pour la 1ere année (valable 3 ans) ou durant les 3 années suivantes de validité du certificat médical ,le **questionnaire de santé** rempli à **NON** dans toutes les cases (dans un autre cas le certificat médical est obligatoire)
- Pour les **mineurs** : tous les ans ,obligation de fournir le **questionnaire de santé « MINEUR »** avec les cases cochées à **NON**, sinon il faut fournir un certificat médical.
- Ainsi qu'une **photo d'identité** pouvant être envoyée par mail a [arc.eclaron@gmail.com](mailto:arc.eclaron@gmail.com) , ou déposé sur votre espace licencié de la FFTA
- Afin de transmettre rapidement les informations ainsi que l'envoi des identifiants [ffta.fr](http://www.ffta.fr), il est **obligatoire de fournir une adresse mail**, D'autre part un N° de téléphone portable est souhaité afin de prévenir par SMS de tout changement d'emploi du temps (entraînement ....).
- Pour la rentrée de Septembre 2023, le PASS SPORT de 50€ que vous avez peut être reçu sera remboursé par le club dès qu'il sera remboursé par la CAF
- Pour l'aide habituelle fournie par la CAF (cummulable avec le PASS SPORT) elle sera déduite du montant de la licence

Président de la compagnie : ..Jacky SOUDANT .....Tel 06 68 02 39 74 (Mail : [jacky.soudant@free.fr](mailto:jacky.soudant@free.fr))

Vice président : Jean Marc VIARD ; Trésorier : Florence MASSON ; Secrétaire : Patrick MIGNON

Site du club: [www.arc-eclaron.fr](http://www.arc-eclaron.fr)

Site de la FFTA : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)